

PRÉFET DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale inter départementale de
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-
France
ILE-DE-FRANCE

Service chargé des transports routiers

AUTORISATION
d'exercer la profession de transporteur public routier
au moyen de véhicules motorisés

Vu les articles R.3113-2, R.3113-3, R.3113-9 à R.3113-11, R.3113-18 à R.3113-42, R.3511-3, R.3511-4, R.3521-3, R.3521-4 du code des transports ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif à l'autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier et aux modalités de la demande d'autorisation par les entreprises, notamment son article 1er ;

Vu la demande en date du 27/11/2020 présentée par l'entreprise SUPER TRANSPORT FRANCE,

Le préfet de la région ILE-DE-FRANCE

AUTORISE

L'entreprise SUPER TRANSPORT FRANCE

Domicile du siège social ou de l'établissement principal

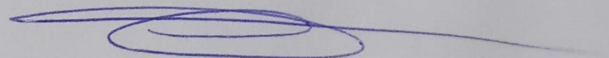
155 RUE DU FBG SAINT DENIS
75010 PARIS 10

N° SIREN 851349324

Qui satisfait aux exigences d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle requises par les articles R.3113-18 à R.3113-42, R.3511-3, R.3511-4, R.3521-3 ; R.3521-4 du code des transports,
A exercer la profession de transporteur public routier de personnes au moyen de tous véhicules.

Fait à PARIS le 02/12/2020

Pour le préfet de la région Île- de- France,
Préfet de Paris et par délégation,
La cheffe de bureau



Sadia KHELIFI